



Bulletin Officiel

N°6105 Vendredi 15 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	6-10
ABC TUNISIE 2020-1	11-16
CIL 2020-1	17-20

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL -SMG -	21
--------------------------------	----

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES - CO.M.A.R -	22
--	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES - CO.M.A.R -	23-25
--	-------

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART EQUITY 2	26
--------------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES « CO.M.A.R »
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

- ARABIA SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général « SMG »
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 30 Avril 2020 pour arrêter les états financiers individuels et consolidés du groupe.

Il en ressort qu'au 31/12/2019 le résultat de la société s'élève à DT : 10 700 688 (y compris des dividendes reçus pour DT : 4 077 450) contre DT : 21 198 656 au 31/12/2018 (compte tenu de dividendes reçus pour DT : 5 996 880) et que s'agissant du groupe le résultat ressort à un déficit de DT : 13 265 343 contre un bénéfice de DT : 3 054 207 au 31.12.2018.

A ce titre, le conseil d'administration a décidé de convoquer la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 Juin 2020 et que le résultat de l'exercice 2019 sera incorporé en totalité en résultats reportés.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Vendredi 05 Juin 2020 à 12h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019 ;
3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/19 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Transfert de réserves ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
9. Nomination d'Administrateurs ;
10. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2020 ;
11. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2020 ;
12. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2020 ;
13. Pouvoirs pour formalités

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 05 Juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 05/06/2020 à 12heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE et la société PARENIN S.A. Alors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022 :

- Suite -

- Monsieur Slaheddine LADJIMI
- Monsieur Hakim BEN YEDDER
- Monsieur Karim BEN YEDDER
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE
- La société PARENIN S.A
- Madame Selma BELLEGHA

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Nabil BEN YEDDER	2020
- Monsieur Hakim BEN HAMMOUDA	2020
- La société SICOF	2021
- AXA (1 ^{er} siège)	2021
- AXA (2 ^{ème} siège)	2021
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2022
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2022
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2022
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2022
- La société PARENIN S.A	2022
- Madame Selma BELLEGHA	2022

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **16 342 507,000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise au voix, cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **25 834 067,584 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Suite -

Résultat Net	25 834 067,584
Bénéfice distribuable	25 834 067,584
Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés	5 000 000,000
Report à nouveau	20 834 067,584

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2020 à **160 000** Dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020 à **36 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2020 à **30 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART EQUITY 2

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 63-2014 du 23 décembre 2014
Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP SMART EQUITY 2, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter du **mardi 19 mai 2020** :

Un dividende de 34,146 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets du siège de SMART ASSET MANAGEMENT.

2020 - AS - 0510

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	192.572	192.601		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	131.544	131.564		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.680	110.694		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	117.268	117.286		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	115.102	115.119		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.911	111.934		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	111.345	111.359		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.615	45.620		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	32.024	32.029		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	108.326	108.345		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.017	17.019		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	123.137	123.151		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.166	1.166		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	114.535	114.551		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.235	11.237		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	160.871	160.901		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.272	11.273		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.780	1.781		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.780	61.787		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.483	126.678		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	100.130	100.666		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.940	101.961		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	125.681	126.311		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	486.031	487.817		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	113.594	113.593		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	120.521	120.572		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	125.200	125.177		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	107.230	107.359		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	96.186	96.843		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	167.757	167.798		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	82.478	82.928		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.487	116.769		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	147.033	147.525		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	136.120	136.706		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	88.156	87.678		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.466	19.628		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2064.286	2076.447		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	115.977	116.650		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	161.150	162.050		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	171.767	172.864		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.215	15.251		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.584	2.611		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.342	2.370		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	62.109	63.057		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.027	1.024		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.248	1.249		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.104	1.107		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.038	1.041		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	102.763	102.951		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	124.852	124.846		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1024.029	1045.197		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.232	10.306		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	8.778	8.851		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	79.070	79.102		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	106.399	106.411
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	104.278	104.289
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	108.346	108.362
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	107.033	107.050
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	109.306	109.326

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	111.018	111.034
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	108.402	108.418
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	100.348	100.362
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.710	104.719
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.721	103.737
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.983	112.001
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.495	107.506
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.352	106.364
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	107.012	107.027
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.729	106.742
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.823	106.840
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	108.140	108.151
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	107.074	107.091
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	106.191	106.202
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.556	108.569
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4.167	103.322	100.715	100.726
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3.789	105.166	107.756	103.978
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	108.121	108.139
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.824	108.839
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	114.695	114.992
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	56.312	56.538
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	85.353	85.881
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.657	17.726
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	286.952	287.264
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2030.971	2024.824
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3.091	74.850	69.296	69.450
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2.288	57.242	55.545	55.540
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0.761	113.302	102.299	102.412
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	10.558	10.591
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	11.574	11.696
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.552	13.572
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	12.095	12.116
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	153.348	153.362
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.438	7.485
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	103.933	104.076
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	79.370	79.312
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	81.165	81.125
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.175	100.305
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	80.196	80.434
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	89.803	89.952
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.335	8.372
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	84.557	84.837
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	129.296	129.889
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	85.706	87.437
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	109.435	109.439
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	107.408	106.944
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	163.449	165.718
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	163.244	164.727
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	152.371	153.609
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.091	19.178
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	114.302	115.724
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	132.346	131.851
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	986.819	989.565
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5111.071	5114.802
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4710.410	4760.864
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.076	80.752
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4426.100	4430.449
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	8.944	9.098
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	113.364	114.334
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	9376.292	9448.962

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La **Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 05 Juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Mohamed Hedi KAMMOUN et M Karim DEROUICHE.

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimés en dinars)

ACTIF	Note	Exercice 2019			Exercice 2018
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 458 628	0	1 458 628	150 057
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		14 806 710	11 322 360	3 484 350	4 928 912
AC13 Fonds commercial		15 000	0	15 000	15 000
	AC1	16 280 338	11 322 360	4 957 978	5 093 969
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		20 377 429	16 004 771	4 372 658	4 331 984
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		951 517	900 634	50 883	65 752
	AC2	21 328 946	16 905 405	4 423 541	4 397 736
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		73 717 608	16 730 245	56 987 363	56 390 521
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		13 824 541	7 917 362	5 907 179	6 293 773
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		59 893 067	8 812 883	51 080 184	50 096 748
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		358 302 162	13 417 655	344 884 507	315 333 091
AC321 Parts dans les entreprises liées		90 862 871	1 779 915	89 082 956	80 021 153
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		208 356 596	11 637 740	196 718 856	195 105 842
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		59 082 695	0	59 082 695	40 206 095
AC33 Autres placements financiers		201 850 309	2 649 330	199 200 979	195 978 699
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		38 326 905	2 359 266	35 967 639	47 458 884
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		154 890 320	250 000	154 640 320	142 811 740
AC334 Autres prêts		5 979 932	40 064	5 939 868	5 704 923
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		2 650 000	0	2 650 000	0
AC336 Autres		3 152	0	3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		14 610 148	0	14 610 148	10 615 973
	AC3	648 480 227	32 797 230	615 682 997	578 318 284
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		10 403 036	0	10 403 036	10 103 433
AC530 Provisions pour sinistres (vie)		418 409	0	418 409	192 272
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		50 781 892	0	50 781 892	55 354 440
	AC5	61 603 337	0	61 603 337	65 650 145
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		104 584 246	47 102 220	57 482 026	55 345 835
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		3 975 306	0	3 975 306	3 101 541
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		79 490 482	47 102 220	32 388 262	32 848 673
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		21 118 458	0	21 118 458	19 395 621
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		12 338 112	769 813	11 568 299	5 483 011
AC63 Autres créances		8 869 885	0	8 869 885	12 379 926
AC631 Personnel		204 740	0	204 740	216 148
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		6 523 034	0	6 523 034	8 617 202
AC633 Débiteurs divers		2 142 111	0	2 142 111	3 546 576
	AC6	125 792 243	47 872 033	77 920 210	73 208 771
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		3 543 608	0	3 543 608	1 116 593
AC72 Charges reportées		11 127 222	0	11 127 222	11 623 388
AC721 Frais d'acquisitions reportés		11 127 222	0	11 127 222	11 623 388
AC73 Comptes de régularisation Actif		10 434 655	0	10 434 655	9 320 545
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		6 224 115	0	6 224 115	5 495 685
AC733 Autres comptes de régularisation		4 210 540	0	4 210 540	3 824 861
AC75 Autres		23 852	0	23 852	13 608
	AC7	25 129 337	0	25 129 337	22 074 134
TOTAL DE L'ACTIF		898 614 428	108 897 028	789 717 400	748 743 040

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	Exercice 2019 Montant Net	Exercice 2018 Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		128 398 038	116 117 500
CP4 Autres capitaux propres		32 330 687	32 330 687
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		210 728 725	198 448 186
CP6 Résultat de l'exercice		25 834 068	27 280 539
Total Capitaux propres avant affectation	CP1	236 562 793	225 728 725
PASSIF			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 308 656	3 829 656
		1 308 656	3 829 656
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		61 911 077	61 425 914
PA320 Provisions d'assurance vie		2 952 486	3 723 670
PA330 Provision pour sinistres (vie)		3 482 635	2 918 094
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		334 680 976	328 790 758
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		16 120	16 106
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		6 001 870	6 301 156
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		27 245 445	15 702 035
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		16 491 933	15 723 320
	PA3	452 782 542	434 601 053
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		52 570 358	52 945 662
		52 570 358	52 945 662
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		8 825 840	8 299 478
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		20 061 218	743 592
PA63 Autres dettes		8 727 307	10 449 619
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 400 523	3 084 698
PA632 Personnel		82 739	84 563
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 837 936	5 377 128
PA634 Crédoeurs divers		1 406 109	1 903 230
	PA6	37 614 365	19 492 688
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		8 869 466	8 281 601
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		8 869 466	8 281 601
PA73 Concours Bancaires		9 220	3 863 655
	PA7	8 878 686	12 145 257
Total du Passif		553 154 607	523 014 315
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		789 717 400	748 743 040

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2019

(Exprimés en dinars)

	Note	2019			2018
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées		207 345 309	-33 144 989	174 200 320	174 748 533
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-485 163	299 602	-185 561	-6 280 811
	PRNV1	206 860 146	-32 845 387	174 014 759	168 467 722
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		19 858 703	0	19 858 703	24 343 513
	PRNV3	19 858 703	0	19 858 703	24 343 513
PRNV2 Autres produits techniques		116 380	0	116 380	85 755
	PRNV2	116 380	0	116 380	85 755
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés		-118 538 875	14 060 598	-104 478 277	-97 370 191
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-5 590 931	-4 572 548	-10 163 479	-25 136 641
	CHNV1	-124 129 806	9 488 050	-114 641 756	-122 506 832
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		-768 613	0	-768 613	-3 703 161
	CHNV2	-768 613	0	-768 613	-3 703 161
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		-685 851	0	-685 851	-360 001
	CHNV3	-685 851	0	-685 851	-360 001
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition		-35 947 742	0	-35 947 742	-36 640 651
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-496 166	0	-496 166	1 589 353
CHNV43 Frais d'administration		-23 514 685	0	-23 514 685	-22 026 894
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		0	9 307 320	9 307 320	7 969 314
	CHNV4	-59 958 593	9 307 320	-50 651 273	-49 108 878
CHNV5 Autres charges techniques		-390 145	0	-390 145	-456 304
	CHNV5	-390 145	0	-390 145	-456 304
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-9 600 295	0	-9 600 295	-633 517
	CHNV6	-9 600 295	0	-9 600 295	-633 517
RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		31 301 926	-14 050 017	17 251 909	16 128 298

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2019

(Exprimés en dinars)

	Note	2019			2018
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		4 811 727	-381 642	4 430 085	3 458 541
	PRV1	4 811 727	-381 642	4 430 085	3 458 541
PRV2 Produits de placements					
		714 425	0	714 425	811 392
	PRV2	714 425	0	714 425	811 392
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés		-1 105 689	143 710	-961 979	-1 409 393
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-564 555	226 137	-338 418	395 792
	CHV1	-1 670 244	369 847	-1 300 397	-1 013 601
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		771 184	0	771 184	995 209
CHV22 Autres provisions techniques (V°Prov.pour égalisation)		-1 943 115	0	-1 943 115	-210 944
	CHV2	-1 171 931	0	-1 171 931	784 265
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-503 142	0	-503 142	-415 592
CHV43 Frais d'administration		-378 146	0	-378 146	-355 010
CHV45 Commissions reçues des réassureurs		0	57 247	57 247	31 001
	CHV4	-881 288	57 247	-824 041	-739 601
RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		1 802 689	45 452	1 848 141	3 300 996

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2019

(Exprimés en dinars)

	Note	2019	2018
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		17 251 909	16 128 298
	RTNV	17 251 909	16 128 298
RTV Résultat technique de l'assurance vie		1 848 141	3 300 996
	RTV	1 848 141	3 300 996
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		36 955 423	33 797 514
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		6 224 149	3 078 147
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 268 674	8 371 445
	PRNT1	45 448 246	45 247 106
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-4 370 242	-4 379 049
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-8 073 944	-1 669 367
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-2 856 027	-978 504
	CHNT1	-15 300 213	-7 026 919
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-19 858 703	-24 343 513
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-714 425	-811 392
	CHNT2	-20 573 128	-25 154 906
PRNT2 Autres produits non techniques		652 549	353 564
	PRNT2	652 549	353 564
CHNT3 Autres charges non techniques		-1 539 126	-1 256 585
	CHNT3	-1 539 126	-1 256 585
Résultat provenant des activités ordinaires		27 788 378	31 591 555
CHNT4 Impôt sur le résultat 2019		-1 954 310	-3 879 914
	CHNT4	-1 954 310	-3 879 914
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		25 834 068	27 711 640
PRNT4 Gains extraordinaires		0	0
	PRNT4	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires		0	-431 102
	CHNT5	0	-431 102
Résultat extraordinaire		0	431 102
Résultat net de l'exercice		25 834 068	27 280 539
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		25 834 068	27 280 539

Etat des engagements reçus et donnés
(Exprimé en dinars)

	2019	2018
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	-	-
Engagements de rachat de titres et d'actifs	-	-
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 471 288	2 356 717
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (Méthode directe)

(Exprimés en dinars)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Encaissements des primes reçues des assurés	208 830 716	194 859 878
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	0	8 032 065
* Décaissements des primes pour les cessions	-24 655 438	-16 661 515
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-94 988 299	-91 695 743
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	0	-6 091 331
* Encaissements des sinistres pour cessions	9 239 068	2 025 279
* Commissions versées aux intermédiaires	-22 339 331	-20 489 995
* Commissions reçues sur les cessions	5 204 901	4 196 754
* Commissions versées sur les acceptations	0	-2 290 202
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-20 616 112	-20 286 478
* Variation des dépôts auprès des cédantes	0	49 121
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	7 325 893	9 101 342
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-198 238 881	-231 247 085
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	187 955 138	225 437 854
* Produits financiers reçus	30 021 043	34 678 747
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-29 601 742	-24 209 363
* Impôts sur les bénéfices payés	-6 440 991	-8 002 006
* Autres mouvements	-14 798 535	-21 616 933
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	36 897 430	35 790 389
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-5 446 834,000	-7 987 848
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	123 031
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	-4 224 760
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-265 000 000	-169 500 000
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	242 500 000	146 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-27 946 834	-35 089 577
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
* Dividendes et autres distributions	-2 669 146	-14 998 776
* Encaissements provenant d'emprunts	0	0
* Remboursements d'emprunts	0	0
* Variation des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 669 146	-14 998 776
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	6 281 450	-14 297 964
Trésorerie de début d'exercice	-2 747 062	11 550 902
Trésorerie de fin d'exercice	3 534 388	-2 747 062

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A. R)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Cinquante millions de dinars entièrement libérés
- Registre de commerce : B1320511996
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2019 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	222
Employés	51
Personnel contractuel	30

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2019 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

❖ Postes du bilan

➤ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

➤ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Actifs corporels	Taux
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

➤ 3.3 – Placements

▪ 3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrain	Non Amortissable
Immeubles d'exploitation	5%
Immeuble hors exploitation	5%

▪ 3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

▪ 3.3.3 - Autres placements

- Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

- **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- **Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

➤ **3.4 – Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

▪ **3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

▪ **3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

▪ **3.4.3 - Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

➤ **3.5 - Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

- **3.5.1 - Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

- **3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir**

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

- **3.6 - Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

- **3.7 - Provisions techniques**

- **3.7.1 - Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

- **3.7.2 - Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures.

- **3.7.3 - Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des provisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

- **3.7.4 - Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfiques et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

▪ **3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

▪ **3.7.6 - Autres provisions techniques**

- **Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

- **Provision pour risques en cours**

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

❖ **Poste des états de résultat**

➤ **Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

➤ **Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),

- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

❖ Exemption à la présentation des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

❖ Contrôle interne

Le programme d'Audit pour l'année 2019 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la Direction Générale et le Comité Permanent d'Audit. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- La gestion des contrats à déclarations.
- Le processus de provisionnement des dossiers Auto matériels.
- La souscription Automobile sur ASSURNET.
- La gestion des placements et de la trésorerie.
- Audit du dispositif de contrôle interne dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT).
- Suivi des lettres de recommandations des Commissaires Aux Comptes.
- Suivi des fonctions auditées auparavant et couvrant les domaines suivants :
 - + Gestion des dossiers recours.
 - + Inspection et gestion du réseau.
 - + Gestion du transfert des contrats.
 - + Gestion des contrats de maintenance.
 - + Prestation assurance des personnes.
 - + Prestation auto matériels.
 - + Prestation auto corporels.
 - + Prestation IRDS.
 - + Gestion du contentieux auto, incendie et risques divers.
 - + ...

III. Notes sur les postes du bilan

❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

➤ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2019 à 16 280 338 dinars contre 14 322 032 Dinars au 31/12/2018.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2019
Investissement de recherche et développement	150 057	1 308 571	1 458 628	0	1 458 628
Concessions, Brevets, Licences et Marques	14 156 975	649 735	14 806 710	11 322 360	3 484 350
fonds commercial	15 000	0	15 000	0	15 000
Actifs incorporels	14 322 032	1 958 306	16 280 338	11 322 360	4 957 978

➤ **AC2 : Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2019 à 21 328 946 Dinars contre 20 186 597 Dinars au 31/12/2018.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2019
Installations techniques et machines	19 242 770	1 134 659	20 377 429	16 004 771	4 372 658
Autres installations outillage et mobilier	943 827	7 690	951 517	900 634	50 883
Actifs corporels d'exploitation	20 186 597	1 142 349	21 328 946	16 905 405	4 423 541

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2019
Agencements Aménagements & installations	10 475 922	7 000 297	3 475 625
Matériel de transport	987 636	611 106	376 530
Matériel Mobilier de Bureau	1 169 391	1 089 463	79 928
Matériel Informatique	8 695 997	8 204 538	491 459
Actifs corporels	21 328 946	16 905 405	4 423 541

➤ **AC3 : Placements**

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2019 à 648 480 227 Dinars contre 606 969 699 Dinars au 31/12/2018.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2019
Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	0	13 824 541	7 917 362	5 907 179
Terrains et constructions hors exploitation	57 846 524	2 046 543	59 893 067	8 812 883	51 080 184
Terrains et constructions	71 671 066	2 046 543	73 717 608	16 730 245	56 987 363
Placements dans les entreprises liées	83 269 099	7 593 772	90 862 871	1 779 915	89 082 956
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	203 087 543	5 269 054	208 356 596	11 637 740	196 718 856
Bons, Obligations et dépôts dans les entreprises avec lien de participation	40 206 095	18 876 600	59 082 695	0	59 082 695
Placements dans les entreprises liées et participations	326 562 736	31 739 426	358 302 162	13 417 655	344 884 507
Actions et autres titres a revenus variable	49 600 109	-11 273 204	38 326 905	2 359 266	35 967 639
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 811 740	12 078 580	154 890 320	250 000	154 640 320
Autres prêts	5 704 923	275 009	5 979 932	40 064	5 939 868
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (CAT)	0	2 650 000	2 650 000	0	2 650 000
Autres	3 152	0	3 152	0	3 152
Autres placements financiers	198 119 924	3 730 385	201 850 309	2 649 330	199 200 979
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	10 615 973	3 994 175	14 610 148	0	14 610 148
Placements	606 969 699	41 510 527	648 480 227	32 797 230	615 682 997

▪ **Autres placements**

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2019	Valeur Nette 2018
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 717 608	16 730 245	56 987 363	56 390 521
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	13 437 133	1 539 962	11 897 170	14 013 854
SICAV	5 430 796		5 430 796	13 818 400
FCP	13 621 468	457 014	13 164 454	14 131 366
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	5 837 509	362 290	5 475 219	5 495 264
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 890 320	250 000	154 640 321,00	142 811 740
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 650 000		2 650 000	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	14 610 148		14 610 148	10 615 973
Autres Prêts	5 983 084	40 064	5 943 020	5 708 075
Total	290 178 066	19 379 574	270 798 492	262 985 194

▪ **Participations et entreprises liées**

- **Entreprises liées**

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	8 255 625	82 556 250	6 412 620	77,68%	64 331 710	1 558 573	62 773 137
CLINIQUE EL AMEN BEJA	332 673	8 982 171	1	0,00%	100	73	27
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 971 000	19 710 000	1	0,00%	10		10
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	66 250	2 981 250	1	0,00%	100	63	37
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	49 350	4 935 000	1	0,00%	103	52	51
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 784 860	17 848 600	77 272	4,33%	772 720		772 720
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	805	1,24%	83 362	19 584	63 778
COMAR CI	500 001	5 000 010 000	225 001	45,00%	8 304 648		8 304 648
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155		134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	119 970	15 530
ASSURANCES HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137		8 100 137
HAYETT_DA_1_06			4	0,00%	77		77
HAYETT_DA_1_3_07			2	0,00%	125		125
HAYETT_DA_1_4_03			2	0,00%	114		114
HEAVY SA	4 005 000	40 050 000	2 400 000	59,93%	9 000 000	81 600	8 918 400
HOPITAL PRIVE EL AMEN	840 000	8 400 000	1	0,00%	10		10
Total					90 862 871	1 779 915	89 082 956

- **Entreprises avec lien de participation**

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2019)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2018	DOTATIONS 2019	REPRISE 2019	PROVISION 2019	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990					24 990
AMEN BANK	26 481 000	132 405 000	8 117 425	30,65%	86 566 982					86 566 982
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	88 000 000	192 859	19,29%	16 875 163					16 875 163
AMEN INSVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724					251 724
AMEN PROJECT SICAF	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806					42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000					300 000
EL AMANA TAKAFUL	1 410 151	14 101 510	270 000	19,15%	2 700 000	763 020	0	413 370	349 650	2 350 350
EL AMANA TAKAFUL_NS_2018				0,00%		381 510		381 510		0
EL KHIR	52 000	5 200 000		0,00%		2 107 655		2 107 655		0
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 309 862	11,03%	39 627 026		1 331 922		1 331 922	38 295 103
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798					72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 751	346 500	0	696	345 804	1 480 947
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861					942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293					3 887 293
SNB	90 200	9 020 000	18 040	20,00%	1 500 000					1 500 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000					625 000
STLV	50 000	5 000 000	1	0,00%	100					100
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	134 136		8 784	125 352	114 648
TAYSIR MICROFINANCE	120 000	12 000 000	1 983	1,65%	198 300	50 140	0	50 140	0	198 300
TLS_DS_3_20				0,00%		5 756		5 756		0
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 153 074	15,77%	28 967 297	4 192 983	319 072		4 512 055	24 455 242
TUNISIE LEASING	8 300 000	41 500 000	2 149 677	25,90%	23 000 147	0	4 972 956		4 972 956	18 027 191
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359					707 359
TOTAL					208 356 597	7 981 700	6 623 950	2 967 911	11 637 739	196 718 857

Au 31/12/2019, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

Obligation :

Société	Brut au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Brut au 31/12/2019	Produits au 31/12/2019
AMEN BANK	11 306 095	0	1 623 400	9 682 695	794 896
TUNISIE LEASING	5 900 000	1 000 000	1 000 000	5 900 000	544 847
Total	17 206 095	1 000 000	2 623 400	15 582 695	1 339 743

Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Brut au 31/12/2019	Produits au 31/12/2019
TUNISIE LEASING	5 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	549 969
AMEN BANK	18 000 000	231 500 000	211 000 000	38 500 000	1 520 550
Total	23 000 000	241 500 000	221 000 000	43 500 000	2 070 519

➤ **AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

▪ **Parts des réassureurs dans les primes non acquises**

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à 10 403 036 Dinars au 31 décembre 2019 contre 10 103 433 Dinars au 31 décembre 2018.

Branche	2019	2018	Variation
Incendie	3 787 296	3 322 846	464 450
Risques divers	4 865 404	5 266 425	-401 021
Transport	1 372 100	1 099 855	272 245
Aviation	378 236	414 308	-36 072
TOTAL	10 403 036	10 103 433	299 603

▪ **Sinistres à la charge des réassureurs**

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent au 31 décembre 2019 à 51 200 301 Dinars contre 55 546 712 Dinars au 31 décembre 2018.

Branche	2019	2018	Variation
Vie	418 409	192 272	226 137
Incendie	26 039 575	33 970 550	-7 930 975
Risques divers	14 175 721	10 780 220	3 395 501
Automobile	2 521 579	2 634 644	-113 064
Transport	6 753 497	6 691 668	61 829
Aviation	1 291 520	1 277 359	14 161
TOTAL	51 200 301	55 546 712	-4 346 411

➤ **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève au 31 décembre 2019 à 125 792 243 Dinars contre 115 987 987 Dinars au 31 décembre 2018.

Libellé	2019			2018		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-2 128 447		-2 128 447	-1 934 953		-1 934 953
Primes acquises et non émises	6 103 753		6 103 753	5 036 494		5 036 494
Autres Créances nées d'opérations directes	79 490 482	47 102 220	32 388 262	74 835 876	41 987 203	32 848 673
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	21 118 458		21 118 458	19 395 621		19 395 621
Créances née d'opérations de Réassurance	12 338 112	769 813	11 568 299	6 275 024 (*)	792 013	5 483 011
Prêts au personnel	204 740		204 740	216 148		216 148
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	6 523 034		6 523 034	8 617 201		8 617 201
Débiteurs divers	2 142 111		2 142 111	3 546 576		3 546 576
TOTAL	125 792 243	47 872 033	77 920 210	115 987 987	42 779 216	73 208 771

(*) Les soldes créditeurs des comptes courants ont été présentés en 2018 en déduction des créances nées d'opérations de réassurance pour 10 696 463 Dinars.

+Pour évaluer la PAA, nous avons calculé un taux moyen d'annulation (Sans réémissions) sur le chiffre d'affaire des trois derniers exercices. Ensuite, nous avons calculé la moyenne arithmétique de ces taux d'annulation qui, à son tour est multipliée par le chiffre d'affaires de l'exercice pour obtenir le montant de la PAA de l'exercice.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué les nouveaux taux édictés par la circulaire du CGA N° 24 du 29/03/2017.

➤ **AC7 : Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31 décembre 2019 à 25 129 337 Dinars contre 22 074 134 Dinars au 31 décembre 2018.

Libellé	2019	2018
Avoirs en banque	3 384 503	1 060 028
CCP	153 075	51 486
caisse	6 030	5 079
Frais d'acquisition reportés	11 127 222	11 623 388
Intérêts courus et non échus	6 224 115	5 495 685
Autres comptes de régularisation	4 210 540	3 824 861
Autres	23 852	13 608
TOTAL	25 129 337	22 074 134

❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

➤ CP1 : Capitaux propres

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'Emission	Réserve pour Fonds Social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute éventualité	Autre réserve pour toute éventualité	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2018	50 000 000	5 000 000	250 000	3 301 022	31 661 825	16 965	107 549 512	668 862	27 280 539	225 728 724
Affectation du Résultat 2018							12 280 539		-12 280 539	0
Réserve légale										0
Réserve investissement exonérée										0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre réserve pour toute éventualité										0
Dividende distribués									-15 000 000	-15 000 000
Résultat 2019									25 834 068	25 834 068
Solde 31/12/2019	50 000 000	5 000 000	250 000	3 301 022	31 661 825	16 965	119 830 051	668 862	25 834 068	236 562 792

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2019 à 34 663 901 TND et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social	3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités	16 965
- Réserves spéciale de réinvestissement	31 095 914 (*)
- Prime d'émission	250 000

(*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2019 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	24 742 460	49,48%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	27,69%
AXA	384 923	7 698 460	15,40%
MUNICH RE	75 521	1 510 420	3,02%
PARENIN	72 103	1 442 060	2,88%
AUTRES	38 195	763 900	1,53%
Total	2 500 000	50 000 000	100,00%

➤ **PA3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2019 à 452 782 542 Dinars contre 434 601 053 Dinars au 31 décembre 2018.

Libellé	2019	2018	Variation
Provisions pour primes non acquises	61 911 077	61 425 914	485 163
Provisions pour sinistres	371 427 046	353 728 149	17 698 897
Provisions mathématiques Vie	2 952 486	3 723 670	-771 184
Autres Provisions Techniques (non vie)	16 491 933	15 723 320	768 613
TOTAL	452 782 542	434 601 053	18 181 489

▪ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent au 31 décembre 2019 à 61 911 077 Dinars contre 61 425 914 Dinars au 31 décembre 2018.

Branche	2019	2018	Variation
Incendie	5 287 166	4 892 156	395 010
Risques divers	16 093 439	16 845 811	-752 372
Automobile	35 348 585	32 579 202	2 769 382
Transport	1 477 950	1 628 158	-150 208
Groupe	243 857	71 795	172 061
Aviation	444 305	201 285	243 020
Acceptation	3 015 775	5 207 505	-2 191 730
TOTAL	61 911 077	61 425 914	485 163

▪ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres s'élèvent au 31 décembre 2019 à 371 427 046 Dinars contre 353 728 149 Dinars au 31 décembre 2018.

Branche	2019	2018	Variation
Incendie	40 829 129	46 335 277	-5 506 148
Risques divers	52 025 043	45 807 729	6 217 314
Automobile	240 326 390	236 251 815	4 074 575
Transport	12 813 765	13 327 109	-513 344
Groupe	2 364 588	2 183 163	181 425
Aviation	7 028 615	3 868 595	3 160 020
Acceptation	10 441 359	10 228 323	213 036
Prévisions pour recours à encaisser	-31 147 913	-29 211 253	-1 936 660
Sous-Total 1	334 680 976	328 790 758	5 890 218
Provision pour Égalisation vie	9 335 184	7 392 069	1 943 115
Provision pour Égalisation non vie	16 905 931	6 976 249	9 929 682
Provision pour Équilibrage	1 004 330	1 333 717	-329 387
Sous-Total 2	27 245 445	15 702 035	11 543 410
Provision pour SAP vie	3 482 635	2 918 094	564 541
Provision pour PB à distribuer vie	16 120	16 106	14
Provision pour PB à distribuer non vie	6 001 870	6 301 156	-299 286
Sous-Total 3	9 500 625	9 235 356	265 269
Total	371 427 046	353 728 149	17 698 897

➤ **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 37 614 365 Dinars contre 19 492 688 Dinars au 31 décembre 2018.

Libellé	2019	2018
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 825 840	8 299 478
Dettes nées d'opérations de Réassurance	20 061 218	743 592 *
Dépôts et cautionnement reçus	3 400 523	3 084 698
Personnel	82 739	84 563
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 837 936	5 377 128
Créditeurs divers	1 406 109	1 903 230
TOTAL	37 614 365	19 492 688

(*) Les soldes créditeurs des comptes courants ont été présentés en 2018 en déduction des créances nées d'opérations de réassurance pour 10 696 463 Dinars.

➤ **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent au 31 décembre 2019 à 8 878 686 Dinars contre 12 145 257 Dinars au 31 décembre 2018.

Libellé	2019	2018
Charges à payer	8 206 666	7 425 402
Produits constatés d'avance	245 229	493 645
Autres	417 571	362 535
Concours Bancaires	9 220	3 863 674
TOTAL	8 878 686	12 145 257

IV. Notes sur les postes du résultat

➤ RTNV : Résultat technique non vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	22 591 601	0	31 015 415	108 539 448	7 915 330	27 004 771	468 991	9 809 753	207 345 309
Variation des primes non acquises	-395 010	0	752 372	-2 769 382	150 208	-172 061	-243 020	2 191 730	-485 163
Primes cédées	-17 215 313	0	-9 594 597	-1 225 154	-4 171 381	-501 547	-436 997	0	-33 144 989
part des réassureurs dans la variation PPNA	464 451	0	-401 022	272 245	-36 072	0	0	0	299 602
Sous-Total 1	5 445 729	0	21 772 169	104 817 156	3 858 085	26 331 163	-211 026	12 001 483	174 014 759
Produits de placements	2 271 185	0	3 118 051	10 911 720	795 746	2 714 852	47 149	0	19 858 703
Autres produits techniques	13 310	0	18 273	63 947	4 664	15 910	276	0	116 380
Sous-Total 2	2 284 496	0	3 136 324	10 975 667	800 409	2 730 762	47 425	0	19 975 083
Prestations payées	-10 585 705	-414 482	-8 166 116	-67 995 641	-1 508 520	-19 638 448	-1 936 046	-8 293 918	-118 538 876
Variation des provisions pour sinistres	4 566 557	235 544	-8 574 150	-6 037 364	4 060 632	83 397	74 453	0	-5 590 931
Prestations à la charge des réassureurs	9 828 274	0	2 961 428	24 879	1 171 213	74 804	0	0	14 060 598
Variation des provisions à la charge des réassureurs	-7 930 975	0	3 395 501	-113 064	61 829	0	14 161	0	-4 572 548
Sous-Total 3	-4 121 849	-178 938	-10 383 337	-74 121 190	3 785 154	-19 480 247	-1 847 432	-8 293 918	-114 641 757
Variation des autres provisions techniques	1 793 961	0	-1 673 175	-890 870	0	1 471	0	0	-768 613
Sous-Total 4	1 793 961	0	-1 673 175	-890 870	0	1 471	0	0	-768 613
Participation aux bénéfiques et ristournes	-23 271	0	-7 576	0	-284 392	-370 611	0	0	-685 850
Sous-Total 5	-23 271	0	-7 576	0	-284 392	-370 612	0	0	-685 850
Frais d'acquisition	-4 828 577	-154 220	-5 892 479	-17 451 005	-3 244 849	-3 378 181	-998 431	0	-35 947 742
Variation des frais d'acquisitions reportés	-12 465	0	-487 011	-56 582	28 423	31 469	0	0	-496 166
Frais d'administration	-2 106 948	0	-3 988 117	-12 535 665	-1 740 147	-2 426 689	-717 119	0	-23 514 685
Commissions sur Acceptation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	5 499 701	0	2 489 269	0	1 142 809	0	175 541	0	9 307 320
Sous-Total 6	-1 448 289	-154 220	-7 878 338	-30 043 252	-3 813 764	-5 773 401	-1 540 009	0	-50 651 273
Autres charges techniques	-44 620	0	-61 257	-214 372	-15 633	-53 337	-926	0	-390 145
Sous-Total 7	-44 620	0	-61 257	-214 372	-15 633	-53 337	-926	0	-390 145
Variation de provisions pour égalisation	-4 058 378	0	-4 774 529	0	0	-1 096 776	0	0	-9 929 683
Variation de provisions pour équilibrage	0	0	329 388	0	0	0	0	0	329 388
Sous-Total 8	-4 058 378	0	-4 445 141	0	0	-1 096 776	0	0	-9 600 295
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	-172 221	-333 158	459 669	10 523 139	4 329 859	2 289 023	-3 551 968	3 707 565	17 251 909

➤ **PRNT1 : Produits des placements**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Revenus des placements immobiliers	787 640	2 246 184	3 033 824	2 764 303
Revenus des participations	2 523 473	4 111 474	6 634 947	11 892 133
Revenus des autres placements	17 387 483	8 608 356	25 995 839	26 545 729
Autres revenus et reprises de provisions pour dépréciations	7 037 759	2 745 877	9 783 636	4 044 941
Total produits de Placements	27 736 355	17 711 891	45 448 246	45 247 106

➤ **CHNT1 : Charges des placements**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		1 063 137	1 063 137	835 012
Frais externes		301 949	301 949	355 089
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations	9 889 865	4 045 262	13 935 127	5 836 818
Total produits de Placements	9 889 865	5 410 348	15 300 213	7 026 919

➤ **Charges du personnel**

Charges	2019	2018
Salaires	15 515 622	15 035 832
Charges sociales	4 901 650	3 123 517
Autres	1 415 274	2 802 158
Total	21 832 546	20 961 507

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 24 517 195 dinars contre 22 394 098 dinars en 2018.

➤ Décompte fiscal

RESULTAT COMPTABLE	27 788 377
REINTEGRATIONS	19 073 519
- Provisions non déductibles	
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	551 811
- Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES	461 975
- Provisions pour créances douteuses	6 639 820
- Provisions déductibles	
- Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	7 057 794
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices	582 254
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	3 693 329
- Abandon de créances non déductibles	86 535
DEDUCTIONS	15 060 874
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	8 003 080
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	
- Provisions pour titres cotés	7 057 794
Résultat fiscal après déduction des provisions	31 801 023
- Dividendes et assimilés.	21 130 019
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 2011 ou celles acquises à partir du 1er janvier 2011 et cédées après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur	1 521 831
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	9 149 173
- Déduction pour réinvestissement exonéré	5 000 000
Résultat imposable	4 149 173
Impôt sur les Sociétés	1 829 835
Contribution Sociale de Solidarité	124 475
Impôts avancés	8 217 625
Report d'impôts	6 387 790
RESULTAT NET	25 834 068

V. Autres notes aux états financiers

➤ Transactions avec les sociétés du groupe

▪ Transactions d'exploitation

Société	Primes	Prestations*	Assurance
AMEN BANK	4 114 713	2 628 142	0
AMEN INVEST	69 256	31 569	0
AMEN SANTE	134 492	14 131	0
CLINIQUE EL AMEN	160 471	8 280	0
CLINIQUE EL AMEN BEJA	72 653	0	0
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	70 410	0	0
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	80 380	0	0
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	65 991	0	0
COMAR IMMOBILIERE	13 180	0	0
EL IMRANE	44 760	7 965	0
GFCO	209 957	31 504	0
HAYETT	0	0	429 835
KAWARIS	105 903	0	0
PARENIN	1 049 513	465 265	0
SNB	224 832	120 040	0
TUNISIE FACTORING	128 028	29 655	0
TUNISIE LEASING	4 110 127	5 104 092	0
TUNISYS	67 073	22 075	0
AUTRES	296 419	52 421	0
Total	11 018 158	8 515 139	429 835

(*) Le montant des prestations ne comporte pas les provisions pour sinistres.

▪ Loyers encaissés

Société	Montant
HAYETT	186 818
TUNISYS	113 723
EL IMRANE	68 951
CAFES BONDIN	41 511

▪ Dividendes encaissés

Société	Montant
AMEN BANK	10 965 621
HAYETT	1 660 610
TUNISIE VALEURS	5 846
SNB	90 200
TUNISYS	53 859
AMEN PREMIERE	576 038
AMEN TRESOR SICAV	52 548
EL IMRANE	787 640
TUNISIE LEASING	1 106 567
HOPITAL PRIVE EL AMEN	64 365
ENNAKL	1 904 543
KAWARIS	107 364
AMEN CAPITAL	2 974
Total	17 378 175

VI. Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture

Le premier trimestre 2020 a vu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés financiers.

A l'échelle Nationale, plusieurs mesures, et notamment le confinement général, ont été prises par les Pouvoirs publics pour limiter la propagation du virus. Ces mesures pourraient être renforcées si nécessaire et leurs conséquences économiques et sociales constituent des facteurs de risque pouvant impacter les activités de la Compagnie, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et de ses ressources.

Forte de sa solidité financière, la COMAR dispose d'une forte capacité de résilience à la crise actuelle si sa durée est maîtrisée et estime que les recommandations prévues par le communiqué du CGA en date du 06 avril 2020 portant sur les mesures devant être prises par les sociétés d'assurance et de réassurance pour faire face à la pandémie (COVID-19) sont respectées par la COMAR notamment en matière de constitution de provisions techniques.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à l'ajustement des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la société sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mai 2020 et tiennent compte des éléments connus à cette date.

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2019

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Frais de recherche et développement	150 057	1 779 044	470 473	1 458 628	0	0	0	0	0	0	0	0	1 458 628
Concessions, Brevets, licences, marques	14 156 975	649 735	0	14 806 710	9 228 063	0	6 131 855	0	4 037 558	0	11 322 360	0	3 484 350
Fonds de commerce	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
Total des actifs incorporels	14 322 032	2 428 779	470 473	16 280 338	9 228 063	0	6 131 855	0	4 037 558	0	11 322 360	0	4 957 978
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	19 242 770	1 450 686	316 027	20 377 429	14 910 786	0	3 704 518	0	2 610 533	0	16 004 771	0	4 372 658
Autres installations outillage et mobilier	943 827	7 690	0	951 517	878 075	0	68 224	0	45 665	0	900 634	0	50 883
Total des actifs corporels d'exploitation	20 186 597	1 458 376	316 027	21 328 946	15 788 861	0	3 772 742	0	2 656 198	0	16 905 405	0	4 423 541
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	71 671 066	2 048 026	1 484	73 717 608	15 280 544	0	5 235 375	0	3 785 674	0	16 730 245	0	56 987 363,0000
Placements dans les entreprises liées													
Parts	83 269 099	21 613 801	14 020 029	90 862 871	0	3 247 945	0	1 596 259	0	3 064 289	0	1 779 915	89 082 956
Bons et Obligation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0000
Total Placements dans les entreprises liées	83 269 099	21 613 801	14 020 029	90 862 871	0	3 247 945	0	1 596 259	0	3 064 289	0	1 779 915	89 082 956
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	203 087 543	7 554 781	2 285 728	208 356 596	0	7 981 700	0	14 759 240	0	11 103 200	0	11 637 740	196 718 856
Bons et Obligation	40 206 095	242 500 000	223 623 400	59 082 695	0	0	0	0	0	0	0	0	59 082 695
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	243 293 638	250 054 781	225 909 128	267 439 291	0	7 981 700	0	14 759 240	0	11 103 200	0	11 637 740	255 801 551
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	49 600 109	161 282 456	172 555 660	38 326 905	0	2 141 225	0	2 699 888	0	2 481 847	0	2 359 266	35 967 639
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 811 740	18 195 280	6 116 700	154 890 320	0	0	0	250 000	0	0	0	250 000	154 640 320
Autres Prêts	5 704 923	1 369 514	1 094 505	5 979 932	0	0	0	40 064	0	0	0	40 064	5 939 868
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers (CAT)	0	33 150 000	30 500 000	2 650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 650 000
Autres	3 152	0	0	3 152	0	0	0	0	0	0	0	0	3 152
Total Autres placements financiers	198 119 924	213 997 250	210 266 865	201 850 309	0	2 141 225	0	2 989 952	0	2 481 847	0	2 649 330	199 200 979
Créances pour espèces déposées	10 615 973,00	13 966 484,00	9 972 309,00	14 610 148,00	0	0	0	0	0	0	0	0	14 610 148
Total Placements	606 969 700	501 680 342	460 169 815	648 480 227	15 280 544	13 370 870	5 235 375	19 345 451	3 785 674	16 649 336	16 730 245	16 066 985	615 682 997
Total Général	641 478 329	505 567 497	460 956 315	686 089 511	40 297 468	13 370 870	15 139 972	19 345 451	10 479 430	16 649 336	44 958 010	16 066 985	625 064 516

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2019

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 717 608	16 730 246	56 987 362
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	221 793 729	12 356 896	209 436 833
SICAV	5 430 796		5 430 796
FCP	13 621 468	457 014	13 164 454
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	96 700 380	2 963 011	93 737 369
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 973 015	250 000	213 723 015
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 650 000		2 650 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	14 610 148		14 610 148
Autres Prêts	5 983 084	40 064	5 943 020
Total	648 480 228	32 797 231	615 682 997

ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2015	N-3: 2016	N-2: 2017	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	62 897 576	65 015 188	41 362 316		
Provisions pour sinistres	27 486 808	45 590 096	77 413 655		
Total charges des sinistres	90 384 384	110 605 284	118 775 971		
Primes acquises	157 651 868	164 608 653	181 197 079		
% sinistres / primes acquises	57,332%	67,193%	65,55%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2015	N-3: 2016	N-2: 2017	N-1: 2018	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	66 635 008	74 957 401	68 966 409	47 862 850	
Provisions pour sinistres	17 115 737	30 052 475	60 321 710	89 888 588	
Total charges des sinistres	83 750 745	105 009 876	129 288 119	137 751 438	
Primes acquises	157 651 868	164 608 653	181 197 079	199 940 387	
% sinistres / primes acquises	53,12%	63,79%	71,35%	68,90%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2015	N-3: 2016	N-2: 2017	N-1: 2018	N: 2019
Inventaire N					
Règlements cumulés	69 183 137	80 208 152	79 688 092	84 861 532	45 222 723
Provisions pour sinistres	12 536 658	19 814 052	43 177 814	63 431 779	72 811 086
Total charges des sinistres	81 719 795	100 022 204	122 865 906	148 293 311	118 033 809
Primes acquises	157 651 868	164 608 653	181 197 079	199 940 387	206 860 145
% sinistres / primes acquises	51,84%	60,76%	67,81%	74,17%	57,06%

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2019

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2019
Revenus des Placements Immobiliers	787 640	2 246 184	3 033 824
Revenus des Participations	7 484 939	4 245 627	11 730 566
Revenus des autres placements	17 393 239	9 911 131	27 304 370
Autres revenus	2 070 537	1 308 949	3 379 486
Total Produits de Placements	27 736 355	17 711 891	45 448 246
Interêts	0	-3 005 155	-3 005 155
Frais externes	0	-301 949	-301 949
Autres Frais	-9 889 865	-2 103 244	-11 993 109
Total charges de placements	-9 889 865	-5 410 348	-15 300 213

**ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE
VIE AU 31 DECEMBRE 2019**

	Vie	Total
Primes acquises		
-Primes Emises	4 811 727	4 811 727
-Variation des primes non acquises	0	0
Charges de Prestations		
-Prestations et frais payés	-1 670 244	-1 670 244
-charges des provisions pour prestations diverses	-1 171 931	-1 171 931
Solde souscription	1 969 552	1 969 552
-Frais d'acquisition	-503 142	-503 142
-Autres charges de gestion nettes	-378 146	-378 146
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-881 288	-881 288
-Produits de placements	714 425	714 425
-Autres produits techniques	0	0
Solde financier	714 425	714 425
Part des réassureurs dans les primes acquises	-381 642	-381 642
Part des réassureurs dans les prestations payées	143 710	143 710
Part des réassureurs dans les charges de provisions	226 137	226 137
Commissions reçues des réassureurs	57 246	57 246
Solde de Réassurance	45 452	45 452
RESULTAT TECHNIQUE VIE	1 848 141	1 848 141

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2019	3 482 635
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2018	2 918 094
-Provisions pour participations aux bénéfices - 31/12/2019	16 120
-Provisions pour participations aux bénéfices - 31/12/2018	16 106
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2019	9 335 184
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2018	7 392 069
-Provisions Mathématiques - Vie - 31/12/2019	2 952 486
-Provisions Mathématiques - Vie - 31/12/2018	3 723 670

ANNEXE 13 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2019

	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	Total
Primes acquises									
-Primes Emises	22 591 601	0	31 015 415	108 539 448	7 915 330	27 004 771	468 991	9 809 753	207 345 309
-Variation des primes non acquises	-395 010	0	752 372	-2 769 382	150 208	-172 061	-243 020	2 191 730	-485 163
Charges de Prestations									
-Prestations et frais payés	-10 585 705	-414 482	-8 166 116	-67 995 641	-1 508 519	-19 638 448	-1 936 046	-8 293 918	-118 538 875
-charges des provisions pour prestations diverses	2 302 140	-130 072	-14 326 850	-6 928 235	4 060 632	-1 011 908	74 453	0	-15 959 840
Solde souscription	13 913 026	-544 554	9 274 821	30 846 190	10 617 651	6 182 354	-1 635 622	3 707 565	72 361 431
-Frais d'acquisition	-3 229 543	125 197	-5 686 251	-17 507 587	-2 587 659	-3 346 712	-998 431	-3 212 922	-36 443 908
-Autres charges de gestion nettes	-2 138 258	0	-4 031 101	-12 686 090	-1 751 117	-2 464 115	-717 769	0	-23 788 450
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 367 801	125 197	-9 717 352	-30 193 677	-4 338 776	-5 810 827	-1 716 200	-3 212 922	-60 232 358
-Produits de placements	2 271 185	0	3 118 051	10 911 720	795 746	2 714 852	47 149	0	19 858 703
-Autres produits techniques	-23 271	0	-7 576	0	-284 392	-370 611	0	0	-685 850
Solde financier	2 247 914	0	3 110 475	10 911 720	511 354	2 344 241	47 149	0	19 172 853
Part des réassureurs dans les primes acquises	-16 750 862	0	-9 995 618	-952 909	-4 207 453	-501 547	-436 998	0	-32 845 387
Part des réassureurs dans les prestations payées	9 828 274	0	2 961 428	24 879	1 171 213	74 804	0	0	14 060 598
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-7 930 975	0	3 395 501	-113 064	61 829	0	14 161	0	-4 572 548
Commissions reçues des réassureurs	5 499 701	0	2 489 269	0	1 142 809	0	175 541	0	9 307 320
Solde de Réassurance	-9 353 862	0	-1 149 420	-1 041 094	-1 831 602	-426 743	-247 296	0	-14 050 017
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	1 439 277	-419 357	1 518 524	10 523 139	4 958 627	2 289 025	-3 551 969	494 643	17 251 909

Informations complémentaires	
-Provisions pour primes non acquises - 31/12/2019	61 911 077
-Provisions pour primes non acquises - 31/12/2018	61 425 914
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2019	365 828 889
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2018	358 002 011
-Prévisions de recours à encaisser - 31/12/2019	-31 147 913
-Prévisions de recours à encaisser - 31/12/2018	-29 211 253
-Provisions pour participations aux bénéfices - 31/12/2019	6 001 870
-Provisions pour participations aux bénéfices - 31/12/2018	6 301 156
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2019	17 910 262
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2018	8 309 966
-Provisions Mathématiques - Rente - 31/12/2019	13 335 550
-Provisions Mathématiques - Rente - 31/12/2018	11 392 965
-Provisions pour risques en cours - 31/12/2019	3 156 383
-Provisions pour risques en cours - 31/12/2018	4 330 354

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU
RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE
VIE AU 31/12/2019**

	Montant
Primes acquises	
-Primes Emises	4 811 727
-Variation des primes non acquises	0
Charges de Prestations	
-Prestations et frais payés	-1 670 244
-charges des provisions pour prestations diverses	-1 171 931
Solde souscription	1 969 552
-Frais d'acquisition	-503 142
-Autres charges de gestion nettes	-378 146
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-881 288
-Produits de placements	714 425
-Autres produits techniques	0
Solde financier	714 425
Part des réassureurs dans les primes acquises	-381 642
Part des réassureurs dans les prestations payées	369 847
Part des réassureurs dans les charges de provisions	0
Commissions reçues des réassureurs	57 247
Solde de Réassurance	45 452
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	1 848 141

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2019	3 482 635
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2018	2 918 094
-Provisions pour participations aux bénéfices - 31/12/2019	16 120
-Provisions pour participations aux bénéfices - 31/12/2018	16 106
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2019	9 335 184
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2018	7 392 069
-Provisions Mathématiques - Vie - 31/12/2019	2 952 486
-Provisions Mathématiques - Vie - 31/12/2018	3 723 670

**ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU
RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE
NON VIE AU 31/12/2019**

	Montant
Primes acquises	
-Primes Emises	207 345 309
-Variation des primes non acquises	-485 163
Charges de Prestations	
-Prestations et frais payés	-118 538 875
-charges des provisions pour prestations diverses	-15 959 839
Solde souscription	72 361 432
-Frais d'acquisition	-36 443 908
-Autres charges de gestion nettes	-23 788 450
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-60 232 358
-Produits de placements	19 858 703
-Autres produits techniques	-685 851
Solde financier	19 172 852
Part des réassureurs dans les primes acquises	-32 845 387
Part des réassureurs dans les prestations payées	14 060 598
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-4 572 548
Commissions reçues des réassureurs	9 307 320
Solde de Réassurance	-14 050 017
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	17 251 909
Informations complémentaires	
-Provisions pour primes non acquises - 31/12/2019	61 911 077
-Provisions pour primes non acquises - 31/12/2018	61 425 914
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2019	365 828 889
-Provisions pour sinistres à payer - 31/12/2018	358 002 011
-Prévisions de recours à encaisser - 31/12/2019	-31 147 913
-Prévisions de recours à encaisser - 31/12/2018	-29 211 253
-Provisions pour participations aux bénéficiaires - 31/12/2019	6 001 870
-Provisions pour participations aux bénéficiaires - 31/12/2018	6 301 156
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2019	17 910 262
-Provisions pour égalisation et équilibrage - 31/12/2018	8 309 966
-Provisions Mathématiques - Rente - 31/12/2019	13 335 550
-Provisions Mathématiques - Rente - 31/12/2018	11 392 965
-Provisions pour risques en cours - 31/12/2019	3 156 383
-Provisions pour risques en cours - 31/12/2018	4 330 354

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances

COMAR

Avenue Habib Bourguiba

1001, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 236 562 792 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25 834 068 dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration du 05 Mai 2020, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers VI « Évènements postérieurs à la clôture », qui précise que le premier trimestre 2020 a vu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés financiers.

Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à l'ajustement des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 mai 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Hedi KAMMOUN

Karim DEROUCHE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances

COMAR

Avenue Habib Bourguiba

1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le conseil d'administration de votre société réuni le 18 juin 2019 a autorisé la cession à la société AMEN SANTE (détenue à hauteur 77,68% par la COMAR) des actions des sociétés « CLINIQUE EL AMEN LA MARSA », « CLINIQUE EL AMEN BEJA », « CLINIQUE EL AMEN GAFSA », « Clinique EL AMEN NABEUL », « CLINIQUE EL AMEN BIZERTE » et « HOPITAL PRIVE EL AMEN ».

A ce titre, les cessions réalisées en 2019 sont présentées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions cédés	Valeur nominale de l'action	Prix unitaire de cession	Prix de cession (en dinar)	Résultat de cession (en dinar)
Clinique EL AMEN LA MARSA	282	103	250	70 500	41 451
Clinique EL AMEN BEJA	26 107	100	100	2 610 700	-
Clinique EL AMEN GAFSA	1 040	100	100	104 000	-
Clinique EL AMEN NABEUL	509 440	10	10	5 094 400	-
Clinique EL AMEN BIZERTE	532 369	10	10	5 323 690	-
Hôpital privé EL AMEN	85 819	10	10	858 190	-
Total	1 155 057			14 061 480	41 451

- La COMAR a acquis 30.642 actions MAJESTIC HOTELS auprès de la société EL-IMRANE (détenus à hauteur de 56,26% par la COMAR) pour un total de 427 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 18 juin 2019.

- La COMAR a engagé divers frais et achats pour le compte de COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%) pour un total égal à 2 KTND. Ces frais ont été inscrits en tant que créances à encaisser de la COMAR Côte d'Ivoire. Au 31 décembre 2019, la créance envers COMAR Côte d'Ivoire s'élève à 458 KTND.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 18 KTND.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 87 KTND.
- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26%) une convention de placement de 1.5 MD rémunéré au taux de 12% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant associé ».

Les produits constatés à ce titre en 2019 s'élèvent à 160 KTND.

- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux et ce pour usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 202 KTND.

La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND.

Le montant comptabilisé à ce titre en charge de l'exercice 2019 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2019, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 34 KTND et 9 KTND.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2019, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 15 KTND.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 125 KTND hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 70 KTND.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2019, est de 35 KTND.
- La COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (dans laquelle elle détient 56,25% du capital) deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnels. Au titre de l'exercice 2019, les loyers facturés par contrat s'élèvent respectivement à 58 KTND et 44 KTND.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :

Le Conseil d'Administration réuni le 12 mai 2017 a décidé la nomination de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 22 mai 2017 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration pour un montant brut s'élevant à 250 KTND à compter du 12 mai 2017. En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Par ailleurs, le comité de rémunération du 28 juin 2017 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 180 KTND.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 160 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Autres rémunérations :

- Le comité de rémunération du 18 juin 2019 a décidé d'accorder les primes de bilan suivantes :

1. Le Directeur Général, M Hakim Ben Yedder : Une prime de bilan de 235 KTND au titre de l'année 2018 ;
2. Le Directeur Général Adjoint, M Lotfi Ben Haj Kacem : Une prime de bilan de 200 KTND au titre de l'année 2018.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2019.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2019.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2019.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

- Président du Conseil d'Administration :

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Rémunération	250 000	62 500
Total	250 000	62 500

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Rémunération	180 000	-	160 000	-
Primes 2019 (provision)	235 000	235 000	200 000	200 000
Total	415 000	235 000	360 000	200 000

- Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques :

Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Jetons de présence et autres rémunérations	226 000	232 857
Total	226 000	232 857

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Hedi KAMMOUN

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (Unité : en D.T.)

ACTIF	Note	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 565 754	3 979 902
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		102 144	-
b - Obligations et valeurs assimilées		1 463 610	3 979 902
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	536 915	43 983
a - Placements monétaires		207 697	-
b - Disponibilités		329 218	43 983
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	3 124	20
a - Débiteurs divers		3 124	20
TOTAL ACTIF		2 105 793	4 023 905
PASSIF			
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	5 119	8 199
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	6 897	11 621
TOTAL PASSIF		12 016	19 820
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	4.1.8	2 030 686	3 864 764
CP 2 - Sommes distribuables		63 091	139 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		63 076	139 318
ACTIF NET		2 093 777	4 004 085
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 105 793	4 023 905

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Unité : en D.T.)

	Note	01/01/2019 Au 31/12/2019	01/01/2018 Au 31/12/2018
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	97 448	209 680
a - Dividendes			-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		97 448	209 680
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	8 276	18 230
a - Intérêts sur comptes courants		1 625	1 204
b - Revenu des autres placements monétaires		6 651	17 026
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		105 724	227 910
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(21 686)	(37 140)
REVENU NET DES PLACEMENTS		84 038	190 770
CH 3 Autres charges	4.2.4	(8 364)	(15 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		75 674	175 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(12 598)	(36 403)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		63 076	139 318
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 598	36 403
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(1 446)	(2 862)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		53 966	(8 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(55 155)	5 785
Frais de négociation de titres		(287)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		74 228	172 859

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Unité : en D.T.)

Période du **Période du**
01/01/2019 **01/01/2018**
Au **Au**
31/12/2019 **31/12/2018**

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

	74 228	172 859
a - Résultat d'exploitation	75 674	175 721
b - Variation des plus (ou moins) values portent./titres	53 966	(8 647)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(55 155)	5 785
d - Frais de négociation de titres	(287)	-

AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

(67 745) (145 408)

AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

(1 916 791) (2 382 456)

a- Souscriptions

2 278 516 4 022 609

- Capital	2 198 200	3 900 600
- Régularisation des sommes non distribuables	8 491	19 253
- Régularisation des sommes distribuables	71 825	102 756

b- Rachats

(4 195 307) (6 405 065)

- Capital	(4 023 500)	(6 193 200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(15 823)	(30 766)
- Régularisation des sommes distribuables	(155 984)	(181 099)

VARIATION DE L'ACTIF NET

(1 910 308) (2 355 005)

AN 4 - ACTIF NET

a - En début de l'exercice	4 004 085	6 359 090
b - En fin de l'exercice	2 093 777	4 004 085

AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS

a - En début de l'exercice	38 479	61 405
b - En fin de l'exercice	20 226	38 479

VALEUR LIQUIDATIVE

103,519 104,059

AN 6 - TAUX DE RENDEMENT

2,96% 3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2019

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à court terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale-intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 565754DT au 31Décembre2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		995 000	1 035 748	49,19%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	159 324	7,57%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	50 000	53 079	2,52%
EO ATL 2013-1	7 500	150 000	155 662	7,39%
EO ATL 2013-1	2 500	50 000	51 888	2,46%
EO HL 2015-02 B	1 750	140 000	146 702	6,97%
EO TUNISIE LEASING 2012-2 B	4 000	80 000	83 939	3,99%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	51 598	2,45%
EO UBCI 2013	5 000	100 000	103 196	4,90%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	51 598	2,45%
EO UIB 2009-1	3 500	175 000	178 762	8,49%
Bons du trésor assimilables		437 988	427 862	20,32%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	370 209	17,58%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 727	1,74%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 926	0,99%
Titres OPCVM		99 902	102 144	4,85%
AL HIFADH SICAV	982	99 902	102 144	4,85%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 532 890	1 565 754	74,35%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	3 918 652	136 181	(74 931)	3 979 902	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	587 870			587 870	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	99 902			99 902	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(789 425)			(789 425)	490
Bons du trésor assimilables	(2 284 109)			(2 284 109)	(55 645)
Titres OPCVM	-			-	
* Variations des plus ou moins-values latentes			53 996	53 996	
* Variations des intérêts courus		(82 382)		(82 382)	
Soldes au 31 décembre 2019	1 532 890	53 799	(20 935)	1 565 754	(55 155)

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 536 915DT au 31 Décembre 2019, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		201 046	207 697	9,86%
BTCT_52S-05-05-2020_7.76%	215	201 046	207 697	9,86%
DISPONIBILITES		329 218	329 218	15,63%
TOTAL GÉNÉRAL		530 264	536 915	25,50%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 15,63%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2019 une valeur comptable de 1 773 451 DT, soit 84,22% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	BTCT		
ETAT	-	427 862		207 697	635 559	30,18%
ATB	212 403				212 403	10,09%
ATL	207 550				207 550	9,86%
UBCI	206 392				206 392	9,80%
HL	146 702				146 702	6,97%
UIB	178 762				178 762	8,49%
Tunisie leasing	83 939				83 939	3,99%
AL HIFADH SICAV	-		102 144		102 144	4,85%
Total	1 035 748	427 862	102 144	207 697	1 773 451	84,22%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2019 un solde de 3 124 DT contre 20 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	3 124	20
Total des autres actifs	3 124	20

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 Décembre 2019 un solde de 5 119 DT contre 8 199 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépositaire	1 800	1 800
Gestionnaire	3 319	6 399
Total des opérateurs créditeurs	5 119	8 199

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31 Décembre 2019 un solde de 6 897 DT contre 11 621 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts à payer	(129)*	30
Impôts à payer au titre de la contribution sociale de solidarité	-	200
Commissaire aux comptes	5 416	10 008
CMF (redevance & Publication)	1 570	1 331
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	28	40
Total	6 897	11 621

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	433

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	2 198 200
Nombre de titres émis	21 982
Nombre d'actionnaires nouveaux	12

Rachat effectués

Montant (en nominal)	4 023 500
Nombre de titres rachetés	40 235
Nombre d'actionnaires sortant	106

Capital au 31 décembre 2019

Montant (en nominal)	2 022 600
Nombre de titres	20 226
Nombre d'actionnaires	339

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 31 Décembre 2019	2 022 600
–Sommes non distribuables*	(8 778)
–Sommes non distribuables des exercices antérieurs	16 864
Capital au 31 décembre 2019	2 030 686

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 966
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 155)
Frais de négociation de titres	(287)
Résultat non distribuable de l'exercice	(1 446)

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	8 491
Régularisation des S.N.D sur rachats	(15 823)
Régularisation des S.N. D	(7 332)
Sommes non distribuables	(8 778)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 97 448 DT contre 209 680 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	97 448	209 680
Total	97 448	209 680

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 8 276 DT contre 18 230 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes courants	1 625	1 204
Revenus des autres placements monétaires	6 651	17 026
Total	8 276	18 230

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 21 686 DT contre 37 140 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	14 546	29 943
Rémunération du dépositaire	7 140	7 197
Total	21 686	37 140

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2019 à 8 364 DT contre 15 049 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	2 445	5 032
Rémunération commissaire aux comptes	3 188	7 987
Publicité et publications	1 466	1 305
Agios, frais bancaires et autres charges	1 053	73
Impôts et taxes	212	452
Contribution sociale de solidarité	-	200
Total	8 364	15 049

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

6. DONNES PAR ACTIONS ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	5,227	5,923	5,401	5,565	6,149
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	(0,387)	(0,251)	0,000
Charges de gestion des placements	(1,072)	(0,965)	(0,599)	(0,829)	(0,882)
Revenus nets des placements	4,155	4,958	4,416	4,485	5,267
Autres charges	(0,414)	(0,391)	(1,020)	(0,178)	(0,208)
Résultat d'exploitation (1)	3,741	4,567	3,396	4,307	5,059
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,623)	(0,946)	(0,345)	(0,470)	(0,863)
Sommes distribuables de l'exercice	3,118	3,621	3,050	3,837	4,196

Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres	2,670	(0,225)	0,042	0,180	(0,258)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2,727)	0,150	(0,433)	(0,351)	(0,269)
Frais de négociation de titres	(0,014)	0,000	(0,017)	(0,004)	(0,021)
Plus ou moins-value sur titre et frais de négociation (2)	(0,071)	(0,075)	(0,408)	(0,175)	(0,548)
Résultat net de l'exercice (1+2)	3,670	4,492	2,987	4,132	4,511
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,071)	(0,075)	(0,408)	(0,175)	(0,548)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,033)	0,004	0,093	0,014	0,106
Somme non distribuable de l'exercice	(0,038)	(0,071)	(0,315)	(0,161)	(0,442)
Distribution de dividendes	3,620	3,051	3,837	4,196	3,676
Valeur liquidative	103,519	104,059	103,560	104,662	105,182

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,71%	0,74%	0,55%	0,70%	0,70%
Autres charges/ Actif net moyen	0,27%	0,30%	0,93%	0,15%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,48%	3,48%	3,11%	3,65%	4,00%
Actif net moyen	3 048 931	5 045 574	6 709 280	11 757 826	15 874 039

7. NOTES AUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- **Continuité de l'exploitation :**

A l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessus, l'exploitation de Millenium Obligataire SICAV s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres de la société (achats et ventes en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

- **Variation de la valorisation des emprunts obligataires, BTA et titres à revenu fixe :**

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les emprunts obligataires et BTA ne peut être mesuré de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2020.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Millenium Obligataire SICAV** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **2.093.777** Dinars pour un capital de **2.030.686** Dinars et une valeur liquidative égale à **103,519** Dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

1. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
2. Nous attirons l'attention sur la note 7 des états financiers relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 et liés à la propagation de la pandémie de COVID-19 courant 2020. Cette note décrit l'impact de ces événements exceptionnels sur l'activité de la société à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 16 mars 2020.

Ces événements risqueront d'avoir une répercussion sur l'activité de la société. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la société ne peut être estimé de façon fiable à la date de ce rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conformité des ratios prudentiels

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 Décembre 2019 à **2.105.794** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **1.773.450** dinars, soit 84.22 % de valeurs mobilières et de **329.218** dinars soit 15,63 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 13 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019 :

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F », pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 et elle prévoit le paiement : - D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et comptable ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 14.546 dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2019 un solde créditeur de 3.319 dinars

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « Millenium Obligataire SICAV » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2019, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 5.303.033 DT et un résultat déficitaire de la période de -543.146 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Mars 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Mars 2020, 16,02% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 3,98% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 4.127.493 DT au 31 Mars 2020, et représente une quote-part de 77,83% de l'actif de la société Arabia Sicav, soit 2,17% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/03/2020
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 127 493	4 318 949	4 586 304
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 531 600	3 783 781	3 927 906
b- Obligations et valeurs assimilées	595 893	535 168	658 397
AC2- Placements monétaires et disponibilités	849 720	842 042	1 055 041
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	849 720	842 042	1 055 041
AC3- Créances d'exploitation	325 820	312 039	207 594
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	5 303 033	5 473 030	5 848 939
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	12 612	7 044	11 412
PA2- Autres créditeurs divers	58 695	47 359	62 657
TOTAL PASSIF	71 307	54 403	74 068
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	5 100 863	5 348 377	5 646 394
CP2- Sommes distribuables	130 863	70 250	128 477
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	128 477	75 381	68
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 386	(5 131)	128 409
ACTIF NET	5 231 725	5 418 627	5 774 871
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 303 033	5 473 030	5 848 939

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2020
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/03/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/03/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	12 034	11 059	179 170
a- Dividendes	-	-	137 497
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 034	11 059	41 674
PR 2- Revenus des placements monétaires	14 374	9 219	52 125
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	26 408	20 278	231 295
CH 1- Charges de gestion des placements	17 782	18 001	71 525
REVENU NET DES PLACEMENTS	8 626	2 277	159 770
PR 3- Autres produits	2 944	3 416	7 947
CH 2- Autres charges	9 185	10 888	39 284
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 386	(5 195)	128 433
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	64	(24)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	2 386	(5 131)	128 409
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	(64)	24
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(553 296)	(274 838)	(151 946)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	11 384	59 458	244 503
Frais de négociation de titres	(3 620)	(2 928)	(9 261)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(543 146)	(223 503)	211 729

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/03/2020

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/03/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/03/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'Exploitation	2 386	(5 195)	128 433
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(553 296)	(274 838)	(151 946)
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11 384	59 458	244 503
d- Frais de négociation de titres	(3 620)	(2 928)	(9 261)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(75 313)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
- Capital	-	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
- Droits d'entrée	-	-	-
b- Rachats			
- Capital	-	(103 458)	(107 211)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	3 734	3 901
- Régularisation des sommes distribuables	-	(1 338)	(1 425)
- Droit de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(543 146)	(324 564)	31 681
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	5 774 871	5 743 190	5 743 190
b- en fin de période	5 231 725	5 418 627	5 774 871
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS			
a- en début de période	91 895	93 666	93 666
b- en fin de période	91 895	91 957	91 895
VALEUR LIQUIDATIVE	56,932	58,926	62,842
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	(9,40%)	(3,90%)	3,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 MARS 2020

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31-03-2020 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31-03-2020

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2020 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 4 127 493 DT contre 4 586 304 DT au 31/12/2019, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/03/2020	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :		4 492 312	3 531 600	66,60%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 237 585</u>	<u>3 276 899</u>	<u>61,79%</u>	
AIR LIQUIDE	18	1 223	1 224	0,02%	0,00%
ATL NS 19	132 896	276 142	229 910	4,34%	0,53%
BIAT	750	85 859	82 679	1,56%	0,00%
CEREALIS	26 892	111 162	156 000	2,94%	0,55%
CIMENT DE BIZERTE	255 281	964 870	316 548	5,97%	0,58%
EUROCYCLE	10 688	222 302	157 124	2,96%	0,12%
LANDOR	35 642	307 528	215 991	4,07%	0,74%
MONOPRIX	39 777	494 179	297 930	5,62%	0,20%
PGH	15 358	192 798	194 202	3,66%	0,01%
SAH	36 000	346 250	326 808	6,16%	0,06%
SANIMED	10 155	19 461	21 122	0,40%	0,02%
SOMOCER	35 000	31 850	25 550	0,48%	0,09%
MEUBLE INTERIEUR	18 593	87 847	74 889	1,41%	0,40%
SFBT	14 000	233 541	256 480	4,84%	0,01%
SOTEMAIL	140 721	320 448	427 792	8,07%	0,54%
SOTUVER	8 560	60 754	52 558	0,99%	0,03%
TELNET HOLDING	18 000	152 247	125 604	2,37%	0,16%
TPR	24 100	82 244	93 243	1,76%	0,05%
UIB	7 000	145 104	125 440	2,37%	0,18%
UNIMED	10 665	101 776	95 804	1,81%	0,03%
<u>Titre OPCVM</u>		<u>254 727</u>	<u>254 702</u>	<u>4,80%</u>	
FCP MOUASSASSET	253	254 727	254 702	4,80%	0,63%
OBLIGATIONS DE SOCIETES :		577 200	595 893	11,24%	
ATB SUB 2017	3 000	240 000	240 888	4,54%	0,60%
ATB 2007/1 CAT D	3 600	187 200	199 749	3,77%	0,72%
ATL 2015/2 C	500	30 000	30 183	0,57%	0,07%
UIB 2011	6 000	120 000	125 072	2,36%	1,20%
TOTAL		5 069 512	4 127 493	77,83%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2020 à 849 720 DT contre 1 055 041 DT au 31-12-2019, et se détaille ainsi :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Disponibilités	849 720	842 042	1 055 041
TOTAL	849 720	842 042	1 055 041

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Vente Actions	325 339	309 995	207 113
Retenue à la source/achat Obligations	481	2 044	481
Créance CDS Billets de trésorerie	158 333	186 667	170 000
Provision /créance CDS	(158 333)	(186 667)	(170 000)
TOTAL	325 820	312 039	207 594

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Rémunération à payer au gestionnaire	5 183	5 576	5 461
Rémunération à payer au dépositaire	7 429	1 468	5 950
TOTAL	12 612	7 044	11 412

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 58 695 DT au 31-03-2020 contre 62 657 DT au 31-12-2019 et se détaille ainsi :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Achat Actions	-	6 768	14 753
Frais transactions	3 620	3 119	-
Redevance CMF	436	469	459
Honoraires Commissaires aux comptes	17 784	3 510	14 235
Frais publications	957	488	600
Jetons de présence	18 725	14 988	15 000
Retenue à la source	1 376	2 140	1 807
TCL	105	185	111
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	58 695	47 359	62 657

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
Montant	5 646 394
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	11 384
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(553 296)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(3 620)
droit d'entrée	-

<u>Capital au 31/03/2020</u>	
Montant	5 100 863
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019	Du 01/01/2019
	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019	Au 31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 386	(5 131)	128 409
Sommes distribuables des exercices antérieurs	128 477	75 381	68
Sommes distribuables	130 863	70 250	128 477

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2020 au 31-03-2020, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 12 034 DT contre 179 170 DT du 01-01-2019 au 31-12-2019 ;

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019	Du 01/01/2019
	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019	Au 31/12/2019
Revenus des Actions	-	-	137 497
Revenus des obligations	12 034	11 059	41 674
TOTAL	12 034	11 059	179 170

PR2-	Revenus des placements monétaires
-------------	--

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 14 374 DT du 01-01-2020 au 31-03-2020 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019	Du 01/01/2019
	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019	Au 31/12/2019
Intérêts sur comptes de dépôts	14 374	9 219	52 125
TOTAL	14 374	9 219	52 125

PR3-	AUTRES PRODUITS
-------------	------------------------

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2020 à 158 333 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1er trimestre de l'exercice 2020, ARABIA SICAV a perçu 2 944 DT d'intérêts.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019	Du 01/01/2019
		Au 31/03/2020	Au 31/03/2019	Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
	La rémunération de l'AFC	16 303	16 533	65 574
Rémunération du dépositaire				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.				
	La rémunération de l'ATB	1 479	1 468	5 950
	TOTAL	17 782	18 001	71 525

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019	Du 01/01/2019
	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019	Au 31/12/2019
Redevance CMF	1 370	1 389	5 510
Commissaire aux comptes	3 549	5 025	15 750
Publicité et publication	357	295	1 507
Services bancaires	7	10	43
Timbre fiscal	3	4	13
Jetons de présence	3 725	3 738	15 000
TCL	174	227	1 261
Autres Impôts	-	200	200
TOTAL	9 185	10 888	39 284

5- AUTRES INFORMATIONS	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Données par actions			
Revenus des placements	0,287	0,221	2,517
Charges de gestion des placements	0,194	0,196	0,778
Revenu net des placements	0,093	0,025	1,739
Autres charges	0,100	0,118	0,427
Autres produits	0,032	0,037	0,086
Résultat d'exploitation	0,026	(0,056)	1,397
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	0,000
Sommes distribuables de la période	0,026	(0,056)	1,397
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	(0,001)	0,000
Frais de négociation de titres	(0,039)	(0,032)	(0,101)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(6,021)	(2,989)	(1,653)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,124	0,647	2,661
Résultat net de la période	(5,911)	(2,431)	2,305
Nombre d'Actions	91 895	91 957	91 895
Valeur liquidative	56,932	58,926	62,842

6. Autres informations

La fin du premier trimestre 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

Actuellement, l'estimation définitive de son impact financier éventuel sur la situation financière de l'Arabia Sicav ne peut être faite.